

L'intérim en Champagne-Ardenne en 2005

La moitié des intérimaires sont encore des ouvriers non qualifiés

En 2005, les établissements employeurs de Champagne-Ardenne ont conclu 332 850 contrats avec des établissements de travail temporaire, ce qui correspond à 12 800 emplois en équivalent temps plein. Après avoir doublé entre 1995 et 1999, le nombre de missions ne cesse d'augmenter depuis, mais moins rapidement. La durée des missions est de plus en plus courte. Aussi, en emplois équivalent temps plein, l'intérim évolue peu autour de son niveau de 1999.

Le recours à l'intérim est fréquent dans les activités de la filière automobile qui regroupe un emploi intérimaire sur deux de l'industrie. Dans le secteur de la construction, la forte demande en logement, la commande publique soutenue de ces dernières années et les difficultés de recrutement peuvent expliquer une utilisation accrue de contrats temporaires.

L'intérim connaît, comme l'ensemble du marché du travail, un mouvement d'élévation du niveau de qualification. Mais encore la moitié des intérimaires sont des ouvriers non qualifiés.

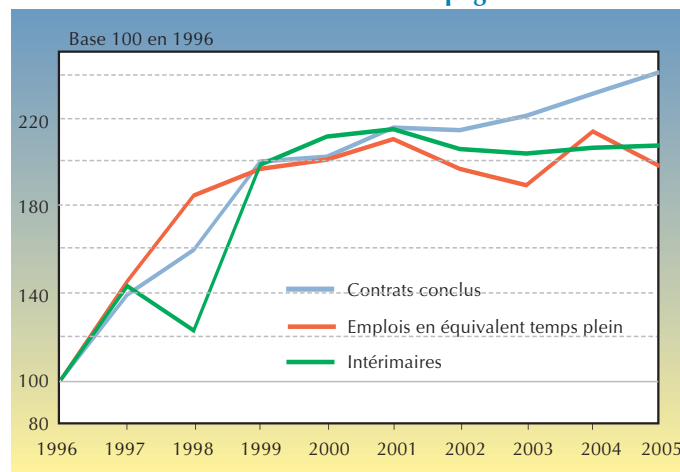
Sept intérimaires sur dix sont des hommes et un intérimaire sur deux est un jeune âgé de moins de 26 ans. Si le nombre des intérimaires de plus de 50 ans est encore peu important, leur part a augmenté de 55 % en six ans.

En 2005, les établissements implantés en Champagne-Ardenne ont conclu 332 850 contrats d'intérim et mobilisé 57 600 intérimaires. L'intérim représente 12 800 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit 2,2 % des emplois intérimaires de France. Le taux de recours à l'intérim

en Champagne-Ardenne, calculé sur les emplois salariés de 2004 s'élève à 4,6 intérimaires pour cent personnes, soit 1,4 point de plus qu'en France. Un intérimaire sur trois a effectué une seule mission dans l'année 2005 et un sur deux en a réalisé au plus deux.

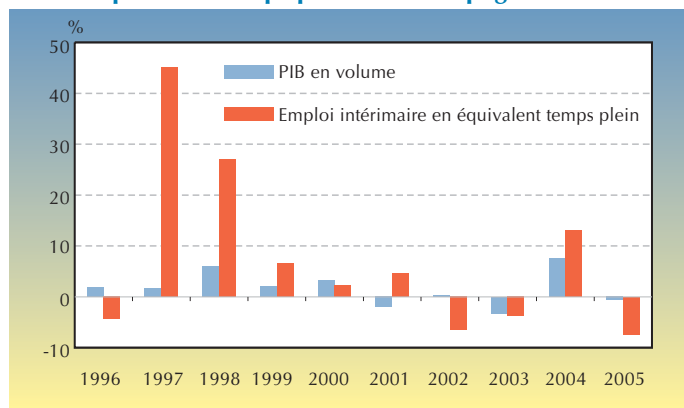
Après avoir fortement augmenté au cours de la période 1995-1999, le nombre de contrats conclus par les établissements utilisateurs champardennais a depuis poursuivi sa progression, mais à un rythme moins soutenu. Dans le même temps, le volume d'emplois intérimaires en ETP évolue peu autour de sa valeur de 1999 et celui du nombre d'intérimaires reste stable à son niveau de 2000. Les durées des contrats conclus sont en effet plus courtes aujourd'hui. Elles sont passées de 2,1 semaines en moyenne en 2000 à 1,8 semaine en 2005. Aujourd'hui, huit missions intérimaires sur dix ne dépassent pas deux semaines et deux sur dix ne durent qu'une journée.

Évolution de l'intérim en Champagne-Ardenne



Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

Variations annuelles du PIB et de l'emploi intérimaire en équivalent temps plein en Champagne-Ardenne



Sources : Insee, comptes régionaux (base 2000) et DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

Jusqu'en 2002, l'évolution annuelle des emplois intérimaires apparaît anticiper les mouvements conjoncturels. Sur la période 1997-2002, une variation de l'emploi intérimaire une année donnée précède une évolution annuelle du PIB régional de même sens l'année suivante. Ainsi dès 1997, des embauches massives d'intérimaires ont précédé l'accroissement de 5,9 % du PIB en 1998.

A partir de 2003, l'évolution de l'intérim semble davantage s'adapter à la conjoncture de court terme. L'évolution des emplois intérimaires apparaît alors en phase avec celle de la production. En 2004, le retour de la croissance dans la région (augmentation du PIB régional de 7,6 %) avec en particulier la bonne tenue de l'industrie automobile s'est traduite par une hausse du travail intérimaire de 13 %.

En 2005, alors que la production stagne, l'emploi intérimaire diminue. Sur la période la plus récente, et jusqu'à la fin de 2006, à l'échelon national, l'évolution en phase de l'intérim et de l'activité se confirme selon les dernières données trimestrielles. Dans la région, le phénomène est moins net sans doute en raison du poids de la filière automobile.

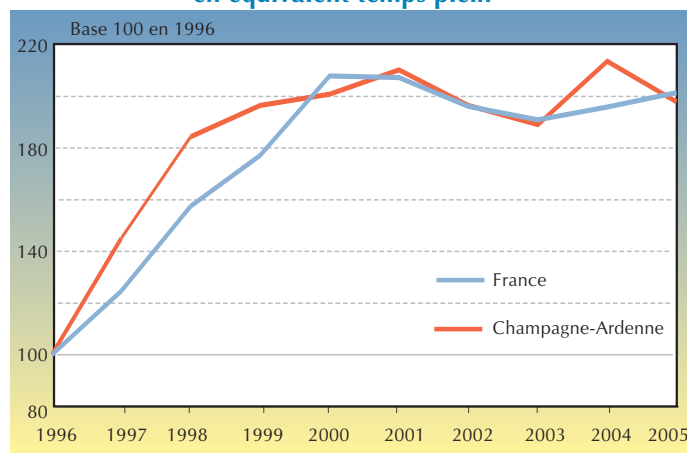
Répartition des missions intérimaires achevées en 2005 selon la durée et le secteur d'activité

Unité : %	Construction	Industrie	Commerce et services	Ensemble
1 jour	8,6	16,9	33,5	21,7
2 à 4 jours	14,5	20,2	20,7	19,8
1 semaine	13,2	19,6	16,2	17,7
Plus de 1 semaine à moins de 2 semaines	12,3	8,1	6,6	8,1
2 semaines	16,1	14,0	9,6	12,6
Plus de 2 semaines	35,3	21,2	13,4	20,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Durée moyenne (en semaines)	2,5	2,0	1,3	1,8

Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

¹ La filière automobile est considérée ici au sens large. Elle comprend le secteur automobile et ses secteurs amont de la métallurgie-travail des métaux et de la chimie-caoutchouc-plastiques.

Évolution des emplois intérimaires en équivalent temps plein



Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

Un recours à l'intérim important dans la filière automobile et la construction

Le recours au travail intérimaire est surtout le fait de l'industrie en particulier de la filière automobile¹ au moment de la sortie de nouveaux modèles. Les secteurs de la filière automobile, très présente dans la région, enregistrent les plus forts taux de recours. L'intérim représente 17,3 % des emplois salariés en ETP de l'industrie automobile stricto sensu, 13,6 % des emplois de la chimie, du caoutchouc et des plastiques et 11 % des emplois de la métallurgie et du travail des métaux. Ces trois secteurs regroupent en Champagne-Ardenne un emploi intérimaire de l'industrie sur deux, contre un sur trois en France.

Dans l'industrie, la souplesse du contrat d'intérim facilite la flexibilité des emplois dans un contexte économique plus incertain qu'ailleurs. En 2005, avec 7 000 équivalent temps plein, l'industrie champardennaise concentre 55 % du volume d'emplois intérimaires alors que ce secteur ne représente que 33 % de l'emploi salarié total du secteur privé de Champagne-Ardenne. Cependant, comme dans l'ensemble des emplois salariés, le poids de l'industrie dans l'emploi intérimaire diminue.

En 2004, en Champagne-Ardenne, parmi les emplois salariés en ETP de l'industrie, 8,5 % sont occupés par des intérimaires, contre 6,6 % en France. Les missions durent en moyenne deux semaines, mais huit missions sur dix ne dépassent pas cette durée.

Dans le secteur de la construction - bâtiment et travaux publics - le recours à l'intérim est tout aussi important. Les

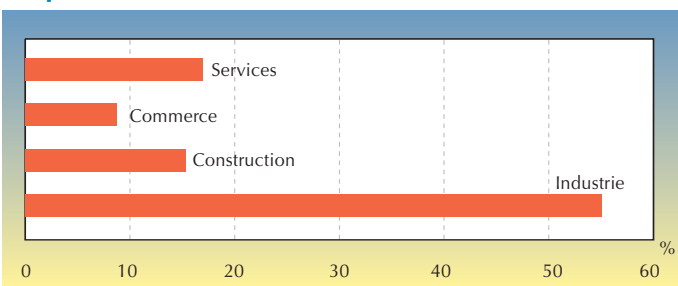
Contrat conclu : mission dont la date de début appartient à l'année considérée, que la mission soit terminée ou toujours en cours.

Emplois en équivalent temps plein : nombre de personnes nécessaires à plein temps pour effectuer le travail généré par les missions d'intérim. C'est le rapport du volume de travail en semaines effectué par les intérimaires au volume de travail effectué par une personne à temps plein (on considère qu'il y a 52 semaines de travail sur l'année).

Durée moyenne des missions : la durée moyenne est calculée sur les missions achevées dans l'année 2005, quelle que soit l'année de début du contrat.

Taux de recours (en %) : rapport du volume de travail intérimaire (en équivalent temps plein) au volume de travail des salariés permanents et temporaires (en équivalent temps plein).

Répartition des emplois intérimaires en équivalent temps plein en 2005 selon le secteur d'activité utilisateur



Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

38 250 contrats conclus en 2005 représentent 1 960 emplois en équivalent temps plein. Les missions sont en moyenne plus longues (2,5 semaines) que dans les autres secteurs d'activités ; 18,5 % des missions durent quatre semaines ou plus, contre 12,2 % dans l'industrie et 7,2 % dans le tertiaire. Dans la construction, le taux de recours à l'intérim a augmenté de 2,7 points entre 1999 et 2004 en passant de 6,1 % à 8,8 %. La bonne tenue du secteur depuis 2003 au regard de la demande exceptionnelle en logement et des programmes de rénovation urbaine ainsi que les difficultés de recrutement dans certains corps de métiers - ouvriers qualifiés des travaux publics et béton, ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment - concourent à ce résultat. Le commerce et les services rassemblent un quart du volume des emplois intérimaires : 1 100 emplois en équivalent

temps plein dans le commerce et 2 200 dans les services. Les taux de recours sont plutôt modestes dans ces activités, avec respectivement 2,3 % et 1,9 %. Le commerce et les services recrutent traditionnellement leurs intérimaires sur des missions courtes : 70 % des missions ne durent pas plus d'une semaine et 33 % ne durent qu'une journée. Les durées moyennes sont équivalentes (1,4 semaine dans le commerce et 1,3 semaine dans les services). Les établissements ayant une activité principale de transport représentent en 2005 43 % des emplois intérimaires des services. Le taux de recours à l'intérim dans les transports est important et dépasse même celui de quelques secteurs industriels. En 2004, 4,7 % des emplois salariés en ETP du transport sont des emplois intérimaires, contre 3,7 % en France.

Des intérimaires de plus de 50 ans plus nombreux

Les personnes de 50 ans ou plus ne représentent aujourd'hui que 5,2 % des intérimaires. Mais entre 1999 et 2005, leur nombre est passé de 1 910 à 2 980, soit une hausse de 55 % pendant que le nombre d'intérimaires n'augmentait que de 4 %. En plus du phénomène de vieillissement de la main-d'œuvre, les personnes âgées de 50 ans ou plus seraient de plus en plus nombreuses à se tourner vers cette forme d'emploi en raison des difficultés qu'elles rencontrent sur le marché du travail.

Cependant, en Champagne-Ardenne comme en France, l'intérim concerne en tout premier lieu les jeunes. Pour ceux qui sortent du système scolaire, le travail intérimaire constitue le moyen d'accès privilégié à un premier emploi. La multiplication des expériences acquises peut par la suite faciliter l'employabilité sur d'autres types de contrats. En 1999, d'après le recensement général de la population, 9,0 % des jeunes actifs de moins de 26 ans occupés comme salarié dans le secteur privé étaient placés par des agences d'intérim. Ce n'était le cas que pour 2,4 % des personnes âgées de 26 ans ou plus. En 2005, près de la moitié (48,7 %) des intérimaires est âgée de moins de 26 ans, alors que les jeunes adultes n'occupent que 10,6 % de l'ensemble des emplois salariés du secteur marchand. Les jeunes de moins de 26 ans représentent, avec 5 200 emplois en équivalent temps plein, 40 % du volume des emplois intérimaires.

Missions et emplois correspondants en équivalent temps plein en 2005 selon le secteur d'activité (1) et taux de recours 2004

	Contrats conclus	Emplois intérimaires en ETP (2)	Taux de recours en 2004 (3)
<i>Unités : nombre et %</i>			
Industrie manufacturière dont :	168 068	6 978	8,5
Industries agricoles et alimentaires	30 861	783	4,5
Édition, imprimerie, reproduction	5 088	125	3,6
Équipements du foyer	10 430	378	8,0
Industrie automobile	15 101	684	17,3
Équipements mécaniques	10 551	671	6,8
Produits minéraux	12 281	374	8,5
Industrie textile	8 984	364	7,2
Bois et papier	10 797	438	8,1
Chimie, caoutchouc, plastiques	26 002	928	13,6
Métallurgie et transf. des métaux	27 465	1 798	11,0
Construction	38 250	1 958	8,8
Commerce dont :	38 621	1 114	2,3
Commerce et réparation automobile	6 233	172	2,3
Commerce de gros, intermédiaires	17 563	659	4,1
Commerce de détail, réparations	14 825	283	1,2
Services dont :	77 086	2 170	1,9
Transports	30 117	926	4,7
Conseils et assistance	7 733	397	2,8
Services opérationnels	15 763	378	3,8
Santé, action sociale	8 533	113	0,6
Ensemble (4) dont :	332 853	12 778	4,6
Secteurs ayant conclu moins de 5 000 contrats	28 283	944	1,5
Secteurs ayant conclu plus de 5 000 contrats	304 570	11 834	5,6

Sources : Insee, DADS 2004 et DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

(1) Seuls les secteurs ayant conclu plus de 5 000 contrats apparaissent dans ce tableau

(2) Equivalent Temps Plein

(3) Le taux de recours en 2004 est le rapport du volume de travail intérimaire en 2004 sur le volume de travail

DADS 2004

(4) Les totaux calculés ici sont supérieurs à la somme industrie, construction, commerce et services car ils incluent les contrats dont le secteur économique n'est pas renseigné ou l'agriculture

Répartition des intérimaires selon l'âge

Unité : %	1999	2005
Moins de 26 ans	51,1	48,7
De 26 à 49 ans	45,4	46,1
50 ans ou plus	3,5	5,2

Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

Souvent un homme et un ouvrier

La répartition des intérimaires par catégorie socio-professionnelle contraste avec celle de l'ensemble des personnes en emploi. En 2005, les intérimaires sont très majoritairement des ouvriers (78 %) et plus particulièrement des ouvriers non qualifiés (49 %). Dans le secteur privé, quel que soit le type de contrat, ces deux catégories ne représentent en Champagne-Ardenne que respectivement 13 % et 31 % des emplois salariés en ETP. A l'image des mutations en cours sur l'ensemble du marché du travail, l'intérim connaît un mouvement d'élévation du niveau de qualification. Cette évolution est moins marquée dans la région qu'en France. Entre 1999 et 2005, la part des ouvriers non qualifiés parmi les intérimaires a diminué de 3,2 points en Champagne-Ardenne et de 6 points en France. Dans le même temps, la part des professions intermédiaires s'est accrue de 1,4 point, celle des ouvriers qualifiés de 0,8 point et celle des cadres de 0,5 point.

Répartition des intérimaires selon la catégorie socioprofessionnelle

Unité : %	Évolution 1999-2005 en point			
	1999	2005	Champagne-Ardenne	France
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,3	0,0	-0,3	-0,1
Cadres	0,4	0,9	+0,5	0,8
Professions intermédiaires	2,7	4,1	1,4	2,0
Employés	16,1	16,9	0,8	-0,9
Ouvriers qualifiés	28,1	28,9	0,8	4,2
Ouvriers non qualifiés	52,4	49,2	-3,2	-6,0
Total	100	100	///	///

Source : DRTEFP, fichiers Dares-Unedic

Pour exploiter les données sur le travail temporaire, plusieurs approches sont possibles.

Selon les variables géographiquement localisées, on peut étudier :

- 1 - les missions enregistrées par les établissements de travail temporaire de la région, quel que soit le lieu de réalisation de la mission ;
- 2 - les missions réalisées dans les établissements de la région, quelle que soit la localisation de l'établissement de travail temporaire fournisseur de prestation.

Selon la nature de l'information traitée, on peut étudier :

- 3 - les missions dont le contrat a été conclu au cours du mois ;
- 4 - les missions dont le contrat est en cours à la fin du mois.

Ces deux notions ne se recouvrent pas entièrement. Pour l'étude présentée ici, il a été fait le choix de travailler sur les contrats conclus au cours du mois par les établissements champardennais qui ont fait appel à l'intérim pendant l'année 2005 (2 et 3). Ceci semble le mieux traduire le niveau de l'activité intérimaire dans la région. D'autres choix expliquent les variations des résultats entre différentes publications.

Malgré une hausse du nombre de cadres intérimaires, leur poids reste marginal : seulement 0,9 % des intérimaires sont cadres et leurs missions ne représentent que 0,7 % du volume total de travail intérimaire en équivalent temps plein. La spécialisation des agences d'intérim, la mise en place du fonctionnement en mode « projet » dans les entreprises ou même l'évolution des comportements individuels peuvent expliquer l'amorce de la hausse du nombre de cadres intérimaires. La durée moyenne des missions de cadres (2,4 semaines) se situe parmi les plus longues, au même niveau que celle des ouvriers qualifiés (2,2 semaines).

Au regard des activités et des métiers proposés en intérim, sept intérimaires sur dix sont des hommes, alors que les hommes occupent 64 % de l'ensemble des emplois salariés du secteur privé localisé en Champagne-Ardenne. Toutefois, les femmes sont majoritaires parmi les intérimaires de catégorie employés (76 %) et sur les postes administratifs ou commerciaux de niveau professions intermédiaires.

Monique Saliou (Insee)
Annie Bouré (DRTEFP)

Les établissements de travail temporaire

Parmi les 332 853 contrats conclus en 2005 avec un établissement utilisateur localisé en Champagne-Ardenne, 315 455 l'ont été par un des 168 établissements de travail temporaires (ETT) champardennais, les 17 398 contrats restants ayant été conclus avec des ETT situés en dehors de la région. Les ETT de Champagne-Ardenne ont par ailleurs établi 30 020 contrats avec des établissements utilisateurs implantés hors de la région. Certains établissements de travail temporaire spécialisés exercent leur compétence sur l'ensemble de la France.

Par ailleurs, dans l'automobile, les contrats sont aujourd'hui négociés entre les grandes entreprises industrielles utilisatrices et les directions nationales des établissements de travail temporaire. Ces contrats dits de « grands comptes » allègent le coût pour l'entreprise ayant recours au travail temporaire en contrepartie de la garantie de fournir un certain volume de travail intérimaire.

Depuis la mise en place de la loi de cohésion sociale de janvier 2005, les établissements de travail temporaire peuvent aussi désormais proposer aux candidats des emplois en contrat à durée déterminée ou même à durée indéterminée. Ils contribuent ainsi à l'insertion des personnes en recherche d'emploi et à leur maintien dans la sphère professionnelle.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Marie-Thérèse Tourneux

Rédacteur en chef - Communication externe : Jeanny Naulot - Secrétaire de fabrication : Jean-Louis Pagnoux

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - Imprimeur : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

© INSEE-2007 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA077560 Dépot légal : Février 2007